Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 029-212902407-20251226-422025-DE

ROSNOËN

COMMUNE DE ROSNOËN
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2025

Délibération 42/2025

Date de publication : 17 décembre 2025

L'an **deux mille vingt-quatre**, le **mardi 16 décembre 2025** à 19h, les membres du conseil municipal de la commune de ROSNOEN, se sont réunis à la Mairie, légalement convoqués, sous la présidence du Maire, Mickaël KERNEIS.

Membres :
En exercice: 13 Présents: 09 Votants: 09

Présents : M. KERNEIS – Mme LE GUIRRIEC-MORVAN – Mme MAGUEUR – Mme LANCIEN - M. MARC – Mme. PORTIER – M. AUFFRET - M. MORIZUR - Mme OUMBICHE

Absents avec procuration :

Absents sans procuration : Mme BIZEC, M. RIVOAL, Mme PERROT-CAUDERLIER, M. RANNOU

Secrétaire de séance : M. AUFFRET

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

42/2025– Admission en non-valeur 2025

L'admission en non-valeur est une procédure pour constater l'impossibilité de recouvrer une créance et donc de la sortir des comptes, sans pour autant abandonner la dette. Le SGC continue de chercher un moyen de régulariser la situation de son côté.

Le but étant de d'admettre qu'une somme due (impayés, loyers, redevances ou services périscolaire...) est pour le moment irrécouvrable, mais purge les comptes entre la commune et le SGC.

Le montant des créances admises en non-valeur proposé est de 570,83 € pour le budget principal. En cas de refus d'admettre la non-valeur, l'assemblée doit motiver sa décision et précise au comptable public les moyens de recouvrement qu'elle souhaite mettre en œuvre.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

DECIDENT :

D'approuver l'admission en non-valeur pour un montant de 570,83 € correspondant aux listes de produits irrécouvrables. Elles seront inscrites au compte budgétaire 6541.

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 029-212902407-20251226-422025-DE

ADOPTENT :

A l'unanimité

Affiché le 17 décembre 2025

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
M. KERNEIS

MAIRIE DE ROSNOEN (Finistère)

Le secrétaire
M.AUFFRET